

Longueuil, le 31 mars 2021

Les potagers de nues mains

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Dossier : 431322
Demandeur : Les potagers de nues mains

Monsieur,

La Commission vous informe qu'elle a reçu votre formulaire de vérification d'un droit et que le numéro 431322 lui a été attribué. Cependant, nous ne pouvons procéder à son traitement puisque des documents requis pour l'analyse du dossier n'ont pas été fournis.

Vous trouverez, en pièce jointe, des précisions sur les documents à nous faire parvenir dans les 90 jours pour compléter la vérification, à défaut de quoi, la Commission procédera à la fermeture de votre dossier, et ce, sans autre avis. Votre demande sera donc traitée dès que votre dossier sera complet.

Veillez noter que, mis à part les chèques et les mandats postes, tout autre document manquant doit être transmis en format numérique sur le site Web de la Commission en cliquant dans la section « [Transmettre des pièces électroniques](#) » située dans la page d'accueil. Si vous n'êtes pas en mesure de nous les transmettre à l'aide de cette application, il est possible de les transmettre au bureau d'affaires de la Commission de Québec aux coordonnées qui apparaissent au bas de cette page. Aussi, le format numérique doit obligatoirement être utilisé lorsque les documents excèdent les formats 11X17.

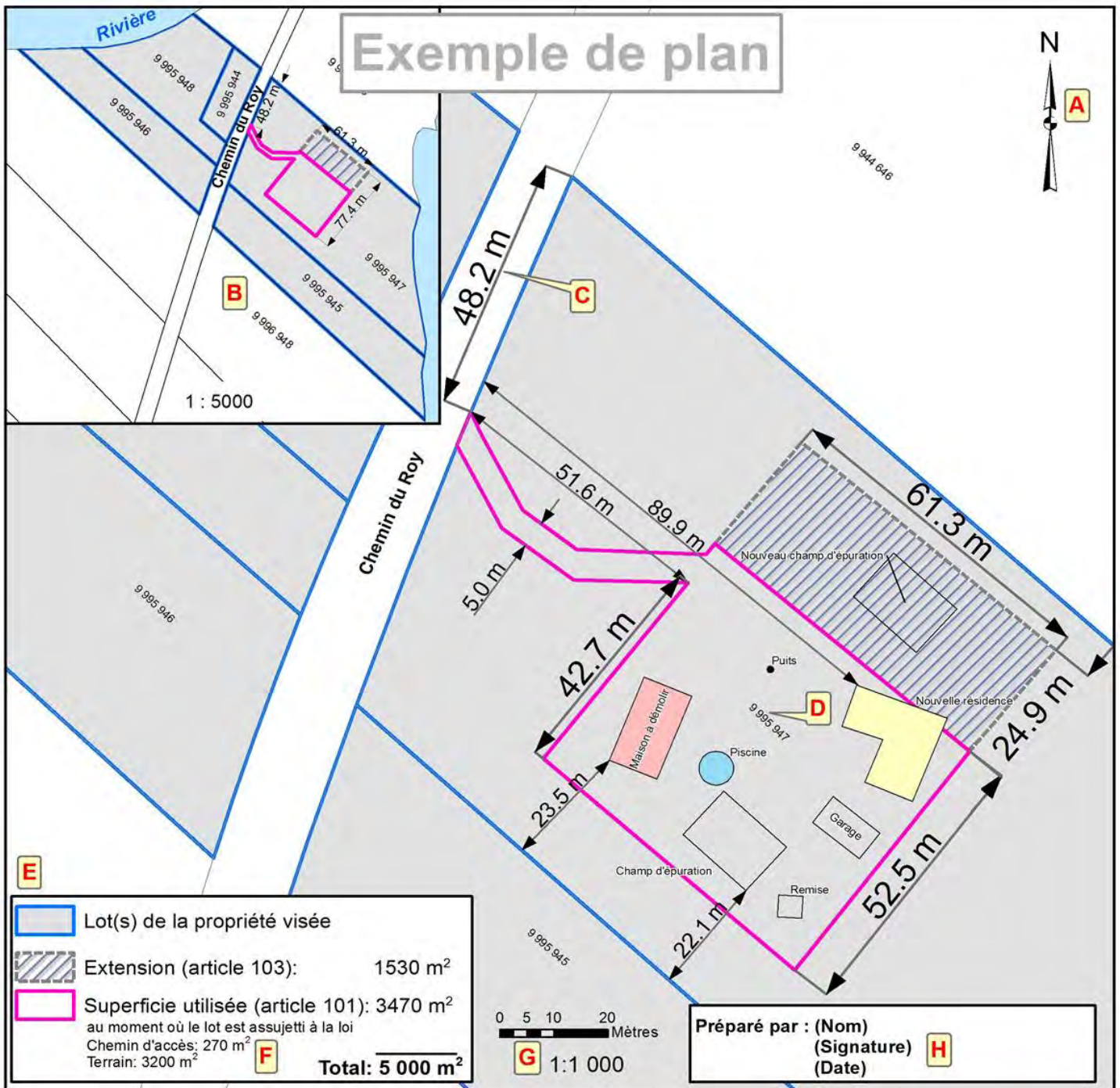
Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires en consultant le document de vérification d'un droit ainsi que le guide l'accompagnant ou en communiquant avec le Service de l'information de la Commission par courriel ou par téléphone aux coordonnées apparaissant au bas de la première page.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité d'informer la Commission de tout changement concernant vos coordonnées personnelles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Service de l'ouverture des dossiers
/mbj

c. c. Municipalité de Sutton



Exemples d'éléments à indiquer sur le plan:

- A** Une flèche indiquant le nord
- B** Un croquis de la propriété du déclarant
- C** Un point de rattachement pour localiser la partie visée sur la propriété (Exemple: 48,2 m du chemin public)
- D** Les numéros des lots visés et ceux à proximité
- E** Une légende avec les superficies pertinentes concernées
- F** La superficie de chacune des parties visées
- G** L'échelle du plan
- H** Les informations concernant la conception du plan

* Articles 31 et 31.1 superficie maximum de 5000 m²